



Extraits de la séance du Conseil communal du 21 août 2018

RESTAURANT PANORAMIQUE

L'ancien bâtiment du Panoramique ainsi que ses proches alentours présentent un état de délabrement inadmissible. Ils donnent à notre destination une image catastrophique.

Les autorités de la Commune de Crans-Montana ont sommé le propriétaire des lieux de procéder à la destruction du bâtiment et à la remise en état du pourtour, dans les plus brefs délais et aux frais du propriétaire. Celui-ci n'a donné aucune suite à ces injonctions.

C'est pourquoi l'intervention des autorités cantonales a été sollicitée par la commune. En effet, la zone sur laquelle le bâtiment est construit est de compétence cantonale. Nous espérons qu'avec le soutien cantonal cette horrible situation se verra corrigée rapidement.

EAU – PLAINE MORTE – PROJET DE LA D'ACCUMULATION DE CMA SA

Un projet de lac d'accumulation à la Plaine Morte est envisagé. Il a été convenu de déposer un rapport d'enquête préliminaire dans les services étatiques afin de s'assurer de la faisabilité du projet.

Le Conseil communal est convaincu qu'un tel projet doit être un projet financé entièrement par la Commune, cela permettrait d'assurer prioritairement notre indépendance en matière d'eau.